

Rapport annuel

1996-1997

DU COMITÉ DE MISE EN ŒUVRE
DE L'ÉNTENTE



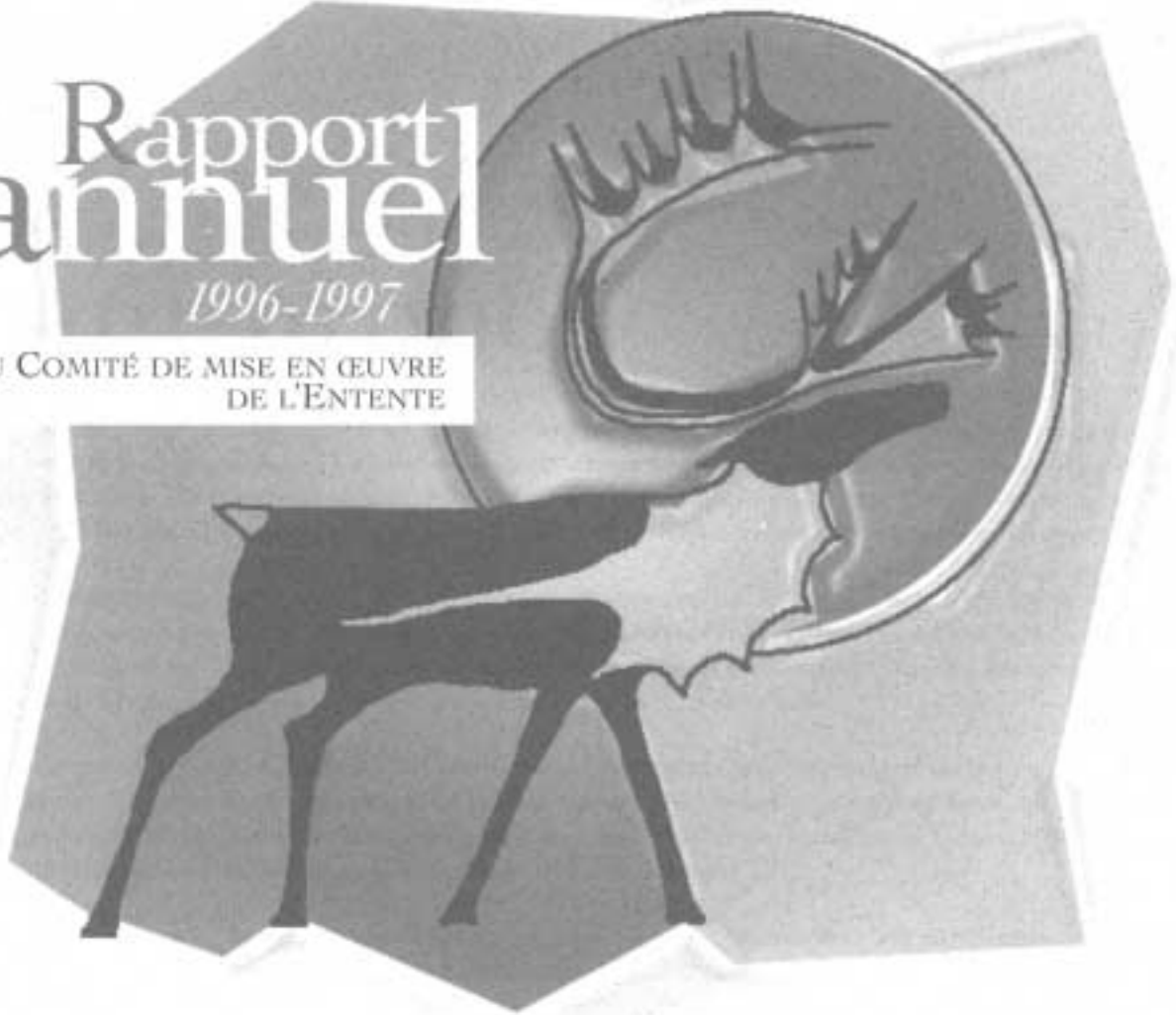
sur la revendication territoriale globale des Gwich'in



Rapport annuel

1996-1997

DU COMITÉ DE MISE EN ŒUVRE
DE L'ENTENTE



sur la revendication territoriale globale des Gwich'in



Canada

Publié avec l'autorisation du
Ministre des Affaires indiennes
et du Nord canadien
Ottawa, 1998

Rapport annuel 1996-1997
de l'entente finale des Gwich'in
QS-5333-003-BB-A1
N/ de catalogue R31-9/1997
ISBN 0-662-63320-2

© Ministre des Travaux publics et
 Services gouvernementaux Canada



Affaires indiennes Indian and Northern
et du Nord Canada Affairs Canada



Avant-propos

Le Conseil tribal des Gwich'in, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le gouvernement du Canada sont les trois parties signataires de l'Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in. Le Comité de mise en oeuvre, qui comprend un haut représentant de chacune des parties, a pour fonction de surveiller l'état d'avancement du processus et de fournir l'orientation nécessaire à la mise en oeuvre de l'Entente.

Au cours de sa cinquième année d'existence, le Comité a continué d'exercer ses fonctions de façon consensuelle et d'assurer aux parties une tribune pour discuter des questions et préoccupations que soulève la mise en oeuvre de l'Entente. Le Comité demeure déterminé à s'acquitter de ses obligations quant à la mise en oeuvre de l'Entente et est persuadé que la situation continuera de progresser.

Dans le cadre de ses fonctions de surveillance, le Comité doit publier chaque année un rapport sur la mise en oeuvre de l'Entente, celui-ci étant le quatrième. Le présent rapport, comme les trois autres, est fondé sur des renseignements fournis par des ministères des gouvernements fédéral et territorial, par le Conseil tribal des Gwich'in et par les différents organismes créés en vertu de l'Entente.

Pour s'acquitter conjointement, et dans un climat de respect mutuel, des obligations découlant de l'Entente, le Conseil tribal des Gwich'in et les gouvernements fédéral et territorial ont établi une nouvelle relation fondée sur le règlement des revendications territoriales des Autochtones et les futures ententes d'autonomie gouvernementale. Le Comité espère que les progrès réalisés dans le cadre de la mise en oeuvre de l'Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in se poursuivront.

Richard Nerysoo,
Conseil tribal des Gwich'in

Mark Warren,
Gouvernement des
Territoires du Nord-Ouest

Terry Henderson,
Gouvernement du Canada

Table des matières

Avant-propos

1	Caractéristiques de l'Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in	1
2	Faits saillants	1
3	Comité de mise en oeuvre	2
4	Organismes de mise en oeuvre	3
4.1	Conseil d'arbitrage	3
4.2	Conseil d'inscription	3
4.3	Conseil provisoire d'aménagement du territoire	4
4.4	Office des ressources renouvelables	5
4.5	Conseils des ressources renouvelables	6
4.6	Conseil d'examen des répercussions environnementales dans la vallée du Mackenzie	7
4.7	Office des terres et des eaux	8
5	Conseil tribal des Gwich'in (CTG)	9
5.1	Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie	9
5.2	Activités de gestion de l'environnement	9
5.3	Gestion intégrée des ressources	9
5.4	Plan d'aménagement du territoire dans la région visée par l'Entente	10
5.5	Négociations relatives à l'autonomie gouvernementale et évolution constitutionnelle	10
5.6	Fonds de formation pour la mise en oeuvre	10
6	Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	11
6.1	Ministère des Affaires autochtones	11
6.2	Ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique	11
6.3	Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation	12
6.4	Ministère de la Justice	12
6.5	Ministère des Travaux publics et des Services	12
7	Gouvernement du Canada	13
7.1	Activité économique et emploi	13
7.2	Gestion de l'environnement et des ressources fauniques	13
7.3	Patrimoine	14
7.4	Gestion des terres et des eaux	14
7.5	Défense nationale	14
7.6	Office national de l'énergie	14
7.7	Revenu Canada	14
7.8	Coordination des activités de mise en oeuvre par le gouvernement fédéral	15
7.9	Autres activités de mise en oeuvre	15
	Annexe 1 : Membres des organismes de mise en oeuvre (en date du 31 mars 1997)	17
	Annexe 2 : Carte de la région visée par le règlement	18
	Annexe 3 : Calendrier des paiements de transfert, 1992 à 1997	19
	Annexe 4 : Versements au CTG, au GTNO et aux organismes de mise en oeuvre, années 1992-1993 à 1996-1997	19

Caractéristique de 1. l'Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in

Le 22 avril 1992, le Conseil tribal des Gwich'in, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le gouvernement du Canada ont signé l'Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in ainsi que le plan de mise en oeuvre connexe devant servir de guide aux parties pour l'exécution de leurs obligations.

Le 22 décembre 1992, l'Entente est entrée en vigueur avec l'adoption, par le Parlement du Canada, de la *Loi sur le règlement de la revendication territoriale des Gwich'in* qui conférerait aux quelque 2 200 bénéficiaires gwich'in le titre de propriété sur des terres d'une superficie de 22 422 kilomètres carrés dans les Territoires du Nord-Ouest et de 1 554 kilomètres carrés au Yukon.

Les Gwich'in de la région visée par l'Entente jouissent de droits étendus et détaillés en ce qui concerne la récolte des animaux sauvages, d'un droit de premier refus à l'égard de diverses activités fauniques commerciales et d'une représentation garantie aux organismes

du gouvernement populaire qui seront établis pour assurer la gestion de la faune et la réglementation des terres, des eaux et de l'environnement. L'Entente précise la composition de chacune de ces entités, ainsi que leurs fonctions et les dates de début de leur mandat respectif.

En outre, les Gwich'in recevront une somme de 75 millions de dollars (en dollars constants de 1990) en paiements de transfert non imposables, soit 141 millions de dollars sur 15 ans. Une somme de 7,4 millions de dollars a été versée au Conseil tribal des Gwich'in lors de la proclamation de la Loi sur le règlement de la revendication territoriale des Gwich'in. Les autres versements seront effectués à chaque anniversaire de la signature de l'Entente. Enfin, les Gwich'in toucheront tous les trimestres une part des redevances annuelles d'exploitation des ressources de la vallée du Mackenzie.

Enfin, l'Entente prévoit également la négociation d'ententes d'autonomie gouvernementale qui entreront en vigueur à l'adoption d'une loi fédérale ou territoriale distincte.

Faits 2. saillants

Le Conseil tribal des Gwich'in a reçu, à titre de paiements de transfert, la somme de 9 318 835 \$, déduction faite des prêts relatifs aux négociations.

Le Comité de mise en oeuvre a tenu trois réunions et abordé de nombreuses questions. Il a notamment :

- élaboré les paramètres de l'Examen quinquennal du plan de mise en oeuvre;
- mis sur pied le Groupe de travail chargé de l'examen des répercussions environnementales dans la vallée du Mackenzie;

- discuté de l'adoption imminente du projet de loi C-80 sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie;
- réaffecté les fonds nécessaires aux différents organismes de mise en oeuvre.

Les membres du Conseil d'inscription ont poursuivi le processus d'inscription des bénéficiaires admissibles selon l'Entente. Actuellement, 2 167 personnes sont inscrites dans le registre d'inscription, soit 128 de plus qu'en avril 1996.

En 1996-1997, l'Office des ressources renouvelables a travaillé à l'élaboration de plans de gestion des forêts et de l'ours brun pour la région visée par l'Entente. De nouvelles données ont pendant une autre année été recueillies dans le cadre de l'étude sur les récoltes. La phase de cueillette des données pour le projet des connaissances traditionnelles des Gwich'in sur l'environnement est terminée. Enfin, l'Office a embauché et formé des bénéficiaires dans les domaines des finances et de l'administration, de l'élaboration de politiques, de la tradition orale et de la recherche.

En mars 1997, le Groupe de travail sur les terres et les eaux et le Conseil provisoire d'aménagement du

territoire ont organisé à Inuvik une conférence à l'occasion de laquelle des intervenants des collectivités, de l'industrie et du gouvernement ont parlé de gestion intégrée des ressources. Les aînés et les jeunes gwich'in, les conseils des ressources renouvelables (CRN) et les organisations gwich'in désignées (OGD) représentaient la collectivité.

Le Conseil provisoire d'aménagement du territoire a poursuivi son travail d'élaboration d'un plan d'aménagement fondé sur le plan stratégique de 1995. En 1996-1997, il a achevé la collecte et l'analyse des données et rédigé des rapports d'évaluation et d'inventaire des ressources, assortis des cartes pertinentes.

3. Comité de mise en oeuvre

Le Comité de mise en oeuvre est composé de trois hauts responsables représentant respectivement le Conseil tribal des Gwich'in (CTG), le gouvernement du Canada (ce membre est désigné par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO). Le Comité, dont les décisions sont prises par voie de consensus, a pour mandat de :

- surveiller la mise en oeuvre de l'Entente et fournir une orientation à cet égard;
- surveiller l'état d'avancement du plan de mise en oeuvre;
- réviser le calendrier des activités de mise en oeuvre, réaffecter les ressources et modifier le plan de mise en oeuvre, au besoin;
- tenter de résoudre les différends survenant entre les parties au sujet de la mise en oeuvre;
- rédiger un rapport annuel sur les activités de mise en oeuvre de l'Entente.

Les membres du Comité sont : Richard Nerysoo, président, Conseil tribal des Gwich'in; Mark Warren, directeur, Négociation et mise en oeuvre des ententes relatives aux revendications, ministère des Affaires

autochtones, GTNO; et Terry Henderson, directeur général, Mise en oeuvre des ententes relatives aux revendications, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

En 1996-1997, le Comité de mise en oeuvre a tenu des conférences téléphoniques en avril et en août et s'est réuni à Ottawa en décembre.

En 1996-1997, le Comité a abordé diverses questions importantes. En effet, il a :

- élaboré les paramètres de l'Examen quinquennal du plan de mise en oeuvre;
- mis sur pied le Groupe de travail chargé de l'examen des répercussions environnementales dans la vallée du Mackenzie;
- discuté de l'adoption imminente du projet de loi C-80 sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie;
- examiné la nécessité d'élaborer un cadre de travail pour l'établissement d'un système de surveillance des répercussions cumulatives dans la vallée du Mackenzie;
- réaffecté les fonds nécessaires aux différents organismes de mise en oeuvre.

4. Comité de mise en oeuvre

L'Entente prévoit l'établissement d'organismes chargés de gérer les ressources fauniques, d'examiner les propositions de mise en valeur et d'en évaluer les répercussions environnementales, de planifier et réglementer l'utilisation des terres et des eaux, de réglementer l'accès aux terres et fixer les indemnités applicables, de régler les différends pouvant survenir au sujet de l'interprétation de l'Entente et de déterminer les personnes qui seront admissibles conformément à l'Entente. L'Entente précise la composition de chacune de ces entités, ainsi que leurs fonctions et les délais dans lesquels elles doivent être mises sur pied.

Le Conseil d'arbitrage, le Conseil d'inscription, le Groupe de travail sur les terres et les eaux, le Conseil provisoire d'aménagement du territoire, l'Office des ressources renouvelables, les conseils des ressources renouvelables et le Groupe de travail chargé de l'examen des répercussions environnementales dans la vallée du Mackenzie ont été établis. Le Conseil permanent d'aménagement du territoire, l'Office des terres et des eaux et le Conseil d'examen des répercussions environnementales dans la vallée du Mackenzie seront créés dès que le projet de loi C-80 sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie aura été adopté. Comme le prévoit l'Entente, le Conseil des droits de surface entrera en fonction dès l'adoption de la loi fédérale créant cet organisme.

4.1 Conseil d'arbitrage

L'Entente stipule qu'un Conseil d'arbitrage doit être constitué afin de régler les différends qui pourraient surgir au sujet de la mise en oeuvre de l'Entente. Le Conseil a compétence pour arbitrer les litiges concernant les sujets abordés dans l'Entente ou ceux liés à son interprétation. L'arbitrage peut être effectué par un ou trois arbitres, selon la procédure retenue. Les décisions des arbitres lient les parties, et les arbitres peuvent rendre des sentences arbitrales pouvant prévoir le paiement des intérêts et des dépens. Le Conseil tient un registre

public des sentences arbitrales, sauf si les parties conviennent d'autres dispositions.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a nommé les membres du Conseil d'arbitrage en juin 1993. Robert Alexie fils, Willard Hagen, le chef James Ross et Peter Ross représentent les Gwich'in; John U. Bayly et Letha MacLachlan représentent le gouvernement territorial et Charlie Gaudet et Richard Hill représentent le gouvernement fédéral.

Comme le Conseil d'arbitrage n'a pas eu de différend à arbitrer, ses membres n'ont pas tenu de réunion en 1996-1997.

4.2 Conseil d'inscription

Le Conseil d'inscription, qui a été créé en mars 1993 conformément à l'Entente, avait pour mandat d'inscrire au registre d'inscription tous les bénéficiaires admissibles. Depuis le 1er avril 1997, le Conseil tribal des Gwich'in assume seul la responsabilité du financement et de l'administration des travaux de l'organisme.

Le quatrième registre d'inscription publié en 1996-1997 compte 2 167 bénéficiaires, soit une augmentation de 128 par rapport aux 2 039 de l'an dernier. Le Conseil a maintenant inscrit 99 p. 100 des quelque 2 200 personnes admissibles.

En juin 1996, le Conseil a demandé à une éducatrice aux adultes, Sue Beaumont, de produire un manuscrit sur l'histoire des Gwich'in, lequel sera soumis aux aînés pour examen et pourrait éventuellement être publié. Elle a rédigé son ouvrage à partir de renseignements recueillis au cours d'entrevues et de données colligées par le coordonnateur. Les recherches menées au centre de langues ont débouché sur l'écriture d'une histoire des Gwich'in et de la structure hiérarchique au sein de la famille gwich'in. Les noms de tribus gwich'in désignent le lieu d'origine des ancêtres d'une personne (p. ex., Vuntut, Tetlit, Gwichya, ou des tribus de l'Alaska). Un document expliquant la structure hiérarchique au sein de la famille gwich'in a été rédigé.

A l'automne 1996, le Conseil a décidé de procéder à la saisie des données recueillies à Fort McPherson et à Tsiigehtchic, d'achever les travaux entrepris dans le cadre du projet d'histoire des familles de Fort McPherson, d'effectuer des recherches à Aklavik, à la demande de la bande, de terminer les recherches entreprises sur la structure familiale et de rédiger un rapport définitif sur ses travaux. Toutes ces tâches sont achevées ou étaient en cours au 31 mars 1997.

En décembre 1996, la bande indienne d'Aklavik a tenu un atelier de généalogie afin de revoir et d'analyser les données généalogiques recueillies. Beaucoup d'aînés ont relaté que les Gwich'in chassaient et se déplaçaient encore en famille dans les montagnes à la fin des années 1940. Ils ont aussi fourni des renseignements sur les noms de famille et expliqué pourquoi certains ont été modifiés ou abrégés.

L'Institut social et culturel des Gwich'in a aidé le Conseil d'inscription à informatiser les données sur les familles de Tsiigehtchic tirées des registres paroissiaux conservés au Centre diocésain catholique romain de Yellowknife. Il a aussi transcrit les bandes vidéo de l'atelier de généalogie qui a eu lieu en mars 1996 à Tsiigehtchic. Le dernier atelier de généalogie a eu lieu à l'édifice Alex Moses Greenland d'Inuvik du 14 au 16 mars 1997.

Rosemary Cairns a achevé, en février 1997, la rédaction d'un document historique intitulé « " Jijjuu, Who Are My Grandparents ? Where Are They From ?" : Our People, Our Names : A Genealogy/History of the Tetlit Gwich'in of Fort McPherson », qui a fait l'objet d'un examen par les aînés lors du dernier atelier du Conseil qui a eu lieu à Inuvik en mars 1997.

4.3 *Conseil provisoire d'aménagement du territoire*

Le Conseil provisoire d'aménagement du territoire est chargé de dresser un plan préliminaire d'utilisation des terres de la région visée par l'Entente. Le Conseil permanent sera créé lorsque le projet de loi C-80 sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie aura été adopté.

En 1996-1997, le Conseil a poursuivi l'élaboration d'un plan préliminaire fondé sur le plan stratégique qu'il avait dressé en 1995. En outre, il a achevé la collecte et l'analyse de données en produisant de nouveaux rapports d'évaluation et d'inventaire des ressources assortis des cartes connexes. Ces rapports résument les utilisations passées, actuelles et futures des terres de la région visée par l'Entente. Au nombre de neuf, ils portent sur les questions suivantes : déchets, foresterie, réserves fauniques importantes et leur utilisation, ressources halieutiques et leur utilisation, eaux et leur utilisation, transport et communications, activités militaires, ressources minérales et ressources pétrolières et gazières et leur utilisation. Le Conseil dresse actuellement la liste des sites culturels importants de la région visée par l'Entente.

En décembre 1996 et janvier 1997, les membres du Conseil se sont rendus dans chacune des collectivités pour présenter le document sur les différentes possibilités en ce qui a trait au plan d'aménagement. Le document fournit les renseignements suivants :

- les objectifs et les buts du plan;
- l'interprétation des dispositions de l'Entente et du projet de loi C-80 sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie relatives à la planification de l'aménagement du territoire;
- un système de classification des terres;
- le processus que le Conseil entend suivre pour dresser le plan préliminaire d'aménagement du territoire.

À Inuvik, en mars 1997, de concert avec le groupe de travail sur les terres et les eaux, le Conseil a tenu un atelier sur la planification de l'aménagement du territoire. Les participants se sont divisés en sous-groupes constitués en l'onction des principaux secteurs d'utilisation des terres dans la région, par exemple, les aménagements tic grande envergure (pétrole, gaz et mines), les aménagements publics (transport et communications) et les ressources renouvelables (t'aune et eaux). Le Conseil a reconnu la nécessité de faire participer davantage les ministères du gouvernement au processus de planification et de réviser le système de classification des terres qu'il envisageait d'appliquer à la région visée par l'Entente.

En outre, le Conseil a :

- aide à la planification de l'aménagement du territoire au Yukon, en particulier dans le bassin hydrographique de la rivière Peel;
- élaboré une stratégie en matière de zones protégées, de concert avec le GTNO et d'autres groupes.

4.4 Office des ressources renouvelables

L'Entente prévoit l'établissement de l'Office des ressources renouvelables, chargé d'assurer la gestion de la faune et des forêts dans la région visée par l'Entente. L'Office a le pouvoir d'établir des politiques et de soumettre des règlements concernant les récoltes, y compris la pêche commerciale. Il dispose de ses propres moyens de recherche et il doit effectuer une étude sur les récoltes.

L'Office compte sept membres dont trois sont nommés conjointement par les gouvernements fédéral et territorial, trois sont désignés par les Gwich'in et ensuite nommés conjointement par les gouvernements fédéral et territorial, et un président désigné par les membres et ensuite nommé conjointement par les gouvernements fédéral et territorial. Six membres suppléants sont également choisis et nommés de la même façon.

En 1996-1997, l'Office a terminé sa troisième année d'activité. Il se réunit quatre fois par année, soit dans chacune des collectivités gwich'in. Au cours de ses réunions ordinaires dans les collectivités, il rencontre en outre les conseils des ressources renouvelables (CRR) pour discuter des questions et des préoccupations locales relatives à la gestion des ressources renouvelables.

En 1996-1997, l'Office a alloué 276 000 \$ aux 15 projets de recherche et de gestion suivants :

- un projet de recherche sur l'original et l'ours brun;
- six projets dans le domaine des pêches;
- des projets d'inventaire forestier et d'interprétation de photos aériennes:

- un projet des connaissances traditionnelles des Gwich'in sur l'environnement;
- un projet de cartographie du bassin hydrographique de la rivière Peel.

En collaborant étroitement avec les CRR et les organismes gouvernementaux, l'Office vise l'utilisation durable à long terme et la conservation des ressources forestières et fauniques.

Au cours de la dernière année, l'Office des ressources renouvelables a collaboré à l'élaboration du plan de gestion du caribou du lac Bluenose, a joué un rôle prépondérant dans l'élaboration des plans de gestion des forêts et de l'ours brun et a participé à l'élaboration d'une stratégie globale de gestion intégrée des ressources pour la région visée par l'Entente.

Dans le cadre du plan de gestion de l'ours brun, on a procédé à des sondages auprès des collectivités et tenu des ateliers de consultation régionaux afin de déterminer comment les gens envisageaient la gestion de l'ours brun. Pour ce qui est de la planification de la gestion des forêts, on a réalisé un sondage sur l'utilisation des forêts auprès des collectivités et on a tenu un atelier qui regroupait des aînés et qui portait sur l'évolution des forêts, la photographie aérienne et les inventaires.

L'étude sur les récoltes des Gwich'in, qui en est à sa deuxième année, fournit à l'Office et au gouvernement les renseignements nécessaires pour gérer efficacement la faune et établir les niveaux minimums d'animaux sauvages qui devront être réservés aux Gwich'in. Pour stimuler la participation, on a tenu, dans le cadre de cette étude, un concours assorti de l'octroi de prix mensuels dans chaque collectivité. Des renseignements sur les récoltes sont affichés dans les bureaux des CRR pour permettre aux membres des collectivités de voir les résultats dès qu'ils sont disponibles. L'exactitude des renseignements recueillis au cours de la première année a été vérifiée par les CRR et un atelier a été organisé avec les enquêteurs communautaires pour discuter des Progrès réalisés dans le cadre de l'étude.

En 1996-1997, les responsables du projet des connaissances traditionnelles des Gwich'in sur l'environnement ont achevé la phase de collecte des données. En tout, 120 entrevues ont été effectuées avec des aînés des quatre collectivités gwich'in. Les responsables du projet ont

aussi recueilli des renseignements à l'occasion d'entrevues avec le Comité d'étude des droits des Autochtones et de l'examen de documents d'archives. La première ébauche du livre, qui compte 19 chapitres sur les connaissances traditionnelles sur la faune, a été examinée par les aînés en janvier 1997.

L'éducation et la formation des bénéficiaires gwich'in dans les domaines de la recherche et de la gestion des ressources renouvelables ont constitué la majeure partie des activités de l'Office. Celui-ci a lancé plusieurs programmes et :

- créé six postes de formation sur le tas à temps plein (gestionnaire de bureau, secrétaire, assistant à l'étude sur les récoltes, assistant de recherche et de gestion, technicien stagiaire des pêches et adjoint à la gestion forestière);
- embauché des enquêteurs communautaires pour l'étude sur les récoltes, le projet des connaissances traditionnelles des Gwich'in sur l'environnement et le sondage sur l'utilisation des forêts. (Au cours des deux dernières années, plus de 25 personnes ont reçu de la formation et obtenu un emploi comme enquêteur communautaire);
- embauché des étudiants dans le cadre du programme d'emploi d'été. Chaque été, l'Office des ressources renouvelables embauche deux ou trois étudiants dans le cadre de ses projets de recherche et de gestion des ressources renouvelables afin qu'ils acquièrent une expérience de travail pratique et qu'ils se familiarisent avec la cogestion des ressources renouvelables;
- attribué la bourse Jim Edwards Sittichini. Chaque année, l'Office remet une bourse de 1 000 \$ à un étudiant de niveau collégial ou universitaire pour-suivant des études en ressources renouvelables ou dans un domaine connexe. Cette année, la récipiendaire a été Mary Anne Carroll, inscrite au programme de récréation forestière à la University of Northern British Columbia à Prince

L'Office a collaboré étroitement avec les CRR en vue d'assurer leur participation aux travaux de recherche sur les ressources renouvelables et au processus décisionnel. Il les a notamment aidés à élaborer le *Manuel de fonctionnement des conseils des ressources renouvelables*, lequel aidera les CRR à s'acquitter de leurs tâches en matière de gestion des ressources renouvelables.

4.5 *Conseils des ressources renouvelables*

Les conseils des ressources renouvelables (CRR), établis dans chaque collectivité gwich'in, encouragent les résidents à participer à la conservation des ressources, aux études sur les récoltes d'animaux sauvages, aux travaux de recherche et à la gestion des ressources renouvelables.

En 1996-1997, les conseils des ressources renouvelables (CRR) :

- ont collaboré étroitement avec les organismes de mise en oeuvre et les organismes gouvernementaux pour cerner les préoccupations des collectivités à l'égard des ressources naturelles et les questions devant faire l'objet de recherches, et pour donner des conseils et un appui relativement aux projets de recherche et aux plans de gestion élaborés dans la région visée par l'Entente;
- ont administré des contrats de recherche pour l'Office des ressources renouvelables et les organismes gouvernementaux;
- ont aidé à l'embauche d'assistants provenant des collectivités gwich'in pour travailler sur le terrain dans le cadre des projets liés aux ressources renouvelables;
- ont administré les fonds alloués par le ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique (MRFDE) dans le cadre du Programme d'aide aux récoltes dans les collectivités, pour venir en aide aux Gwich'in s'adonnant à des activités de récolte;
- ont organisé des chasses au caribou dans les collectivités afin de fournir de la viande aux aînés et aux bénéficiaires dans le besoin.

En janvier 1997, dans le cadre de leur réunion régionale, les CRR ont adopté le Manuel de fonctionnement élaboré par le personnel de l'Office des ressources renouvelables. Le document sert à guider les conseils dans tous les aspects de la gestion des ressources. Ceux-ci mettent d'ailleurs en oeuvre les mesures qui y sont proposées dans leurs activités quotidiennes.

Le CRR d'Aklavik est formé de Joe Benoit, président, Neil Greenland, vice-président et James MacDonald père, Fanny Greenland, David Edwards, David Husky, et Dale Semple, conseillers. La construction du chalet John Martin est maintenant achevée. Du caribou et du poisson ont été distribués aux gens de la collectivité.

Le CRR de Nihtat compte sept membres élus : Tommy Wright, président, et James B. Firth, Pat Bourque, Robert Charlie, Harry Carmichael, Roger Allen et Allen Firth, conseillers. L'organisme organise des chasses au caribou pour fournir de la viande aux aînés et aux personnes dans le besoin. Il leur fournit également du poisson, de la glace et de l'eau se source. Le CRR participe également à de nombreux processus fédéraux, territoriaux et régionaux liés aux ressources renouvelables (plans d'aménagement du territoire, plans de gestion forestière et plans de gestion des espèces). Il est autorisé à approuver l'accès aux terres gwich'in par des non-bénéficiaires. Les bénéficiaires qui veulent couper ou empiler du bois sur des terres privées doivent au préalable obtenir du CRR de leur communauté une lettre d'appui qu'ils doivent montrer au gouvernement des T.N.-O.

Le CRR des Gwich'in Tetlit tient des réunions mensuelles pour se tenir au courant des questions relatives aux ressources renouvelables. En outre, il a assisté aux réunions du Conseil régional des ressources renouvelables à Tsiigehtchic et à Aklavik. En 1996-1997, le CRR a participé à plusieurs projets de recherche sur la faune (omble, caribou et ours brun), sur le ramassage des déchets dangereux, sur la conservation des forêts et sur la culture gwich'in. Le CRR a aussi participé à des activités d'éducation et de formation (p. ex., cours de gestion forestière à Fort Smith, recherche et sauvetage à Inuvik, camp scientifique du Delta à Peel River et atelier pour les aînés sur l'évolution et l'exploitation de la forêt à Aklavik).

Les membres du CRR des Gwich'in Gwichya sont Carol Norwegian, président, John Guy Norbert, vice-président, et Dale Blake, Maureen Clark et Barney Natsie, conseillers. Le coordonnateur est Dan Andre et l'interviewer communautaire pour l'étude sur les récoltes est Julie Ann Andre. L'organisme collabore actuellement avec tous les conseils de cogestion et les organisations de l'extérieur à l'élaboration du plan (l'aménagement du territoire, du plan de gestion intégrée des ressources, du plan de gestion de l'ours brun, du plan de gestion des forêts et des règlements sur la gestion et le contrôle des terres gwich'in. En outre, il met actuellement à jour la liste des détenteurs d'une licence de chasse générale. Les résidents de la collectivité qui s'adonnent à des activités de récolte participent activement à l'étude sur les récoltes afin de déterminer un niveau minimal de besoins pour tous les Gwich'in.

4.6 *Conseil d'examen des répercussions environnementales dans la vallée du Mackenzie*

Le Conseil d'examen des répercussions environnementales dans la vallée du Mackenzie agira à titre d'organisme principal ayant pour fonction de procéder à l'examen et à l'évaluation des répercussions environnementales dans la vallée du Mackenzie. Il aura juridiction sur toutes les terres de l'Arctique de l'Ouest, à l'exclusion de celles de la région visée par la Convention des Inuvialuit et du parc national Wood Buffalo. Le Conseil sera créé aux termes du projet de loi C-80 sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie conformément à l'Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in et à l'Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et des Métis du Sahtu. Il sera composé du président et d'un nombre égal de membres désignés par les groupes autochtones et les gouvernements.

En mai 1996, le Groupe de travail chargé de l'examen des répercussions environnementales dans la vallée du Mackenzie a été constitué et enregistré en vertu de la *Loi sur les sociétés des Territoires du Nord-Ouest*. Il est composé de quatre membres nommés au conseil permanent et de membres désignés par le gouvernement et les groupes visés par les ententes sur les revendications territoriales. Son mandat est de préparer la création du Conseil d'examen des répercussions environnementales

dans la vallée du Mackenzie et de rédiger le projet de loi sur la gestion des ressources dans la vallée du Mackenzie. Lorsque cette loi aura été adoptée, le Conseil pourra être établi et les membres qui le composeront pourront amorcer leur travail d'étude et d'évaluation des répercussions environnementales dans la vallée du Mackenzie.

En 1996-1997, le Groupe a tenu six réunions et :

- a collaboré à l'ébauche d'une stratégie de communication et des documents connexes;
- a élaboré des lignes directrices pour l'examen préliminaire et l'évaluation environnementale, y compris les protocoles;
- a conçu et tenu des séances de formation pour les membres (p. ex., en évaluation environnementale);
- s'est doté de procédures administratives et a préparé le déménagement de son bureau;
- a convoqué des réunions publiques et a assisté à d'autres rencontres du genre pour diffuser l'information pertinente et établir des liens avec les autres organisations;
- a rempli d'autres exigences concernant la mise en oeuvre et a notamment contribué à l'Examen quinquennal du plan de mise en oeuvre.

4.7 Office des terres et des eaux

Dès que le projet de loi C-80 sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie aura été adopté, l'Office des terres et des eaux sera établi. Il aura pour mandat de réglementer l'utilisation des terres et des eaux dans toute la région visée par l'Entente, y compris les terres des Gwich'in, celles de l'État et les terres privées. Il délivrera, modifiera ou renouvellera les permis, les licences et autres autorisations concernant l'utilisation des terres et des eaux, y compris celles qui concernent les droits d'exploitation du sous-sol.

En novembre 1995, le Comité de mise en oeuvre a accepté de mettre sur pied le Groupe de travail sur les terres et les eaux pour qu'il prépare la création de l'Office des terres et des eaux.

Au cours de l'année, dans le cadre de ses travaux relatifs au plan de gestion intégrée des ressources, le Groupe :

- a produit une série de documents de travail sur les cadres de gestion intégrée des ressources:
- a tenu, en novembre 1996, un atelier regroupant les membres et le personnel des institutions du gouvernement populaire et d'autres organisations gwich'in;
- a tenu, en février 1997, des ateliers communautaires auxquels ont participé des aînés et des jeunes:
- a tenu, en mars 1997, un atelier regroupant les membres et le personnel des institutions du gouvernement populaire et des représentants des organisations gwich'in, des gouvernements et de l'industrie;
- a formé le Comité de gestion intégrée des ressources et des institutions du gouvernement populaire pour traiter des questions relatives au transfert, à la délicatesse et à la propriété de l'information.

Le système d'information géographique (SIG) que l'Office est actuellement en voie d'élaborer est un outil indispensable au stockage et au transfert des données géographiques. Il fournira à l'organisme des renseignements des plus concis et à jour sur la nature et l'emplacement des ressources dans la région visée par l'Entente.

Voici quelques exemples de travaux effectués à ce jour en rapport avec le SIG :

- élaboration d'une carte de base numérique;
- collecte de données d'autres sources concernant la région visée par l'Entente;
- informatisation des données des cartes préliminaires d'utilisation des terres, de concert avec le Conseil provisoire d'aménagement du territoire;
- collaboration avec l'Institut culturel et social des Gwich'in à l'inclusion de toponymes traditionnels dans le système.

Le technicien des terres et des eaux a participé aux activités suivantes :

- élaboration des calendriers de formation des techniciens stagiaires des terres et des eaux;
- établissement de relations de travail avec les organismes gouvernementaux externes;
- production d'une base de données de référence sur les mesures d'atténuation et de remise en état, à l'usage d'autres organismes de réglementation des terres et des eaux;
- examen des demandes de licences et de permis d'utilisation des terres et des eaux acheminées à

l'Office par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien:

- participation à l'élaboration d'applications relatives à l'utilisation des terres;
- aide aux autres membres du personnel de l'Office dans le cadre de projets et d'ateliers;
- élaboration de procédures relatives à l'utilisation du matériel de terrain.

Ces travaux aideront l'Office à s'acquitter de ses fonctions lorsque le projet sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie entrera en vigueur.

5. Conseil tribal des Gwich'in

En 1996-1997, le Conseil tribal des Gwich'in (CTG) a participé aux activités suivantes relatives à la mise en oeuvre de l'entente sur sa revendication territoriale.

du Mackenzie. Tout au long de l'année, le CTG a donné des avis au Groupe de travail relativement à la loi et à sa mise en oeuvre.

5.1 Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie

5.2 Activités de gestion de l'environnement

Au printemps de 1997, le CTG a examiné pourquoi le gouvernement fédéral n'a pas réussi à faire adopter la loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie, adoption qui était prévue pour décembre 1994, et a déposé une action devant la cour fédérale en vue de forcer le gouvernement à admettre qu'il a manqué à ses obligations aux termes de l'Entente et du plan de mise en oeuvre et à l'obliger à l'indemniser en conséquence. Le CTG est demeuré en communication avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien tout au long de l'année pour qu'il achève au plus tôt la réglementation en matière de vérification environnementale et de surveillance des répercussions cumulatives.

Le CTG a participé aux échanges du Groupe de travail sur les terres et les eaux, du Conseil provisoire d'aménagement du territoire et du Groupe de travail chargé de l'examen des répercussions environnementales.

5.3 Gestion intégrée des ressources

En janvier 1997, le CTG a participé à un atelier portant sur la loi dirigé par le Groupe de travail chargé de l'examen des répercussions environnementales dans la vallée

Le CTG et les collectivités membres ont participé et donné leur appui à une conférence sur la gestion intégrée des ressources, organisée par le Groupe de travail sur les terres et les eaux. La gestion intégrée des ressources et la coordination des activités des organismes, deux importantes responsabilités découlant de l'Entente, devraient faciliter la mise en place d'un système efficace de gestion des ressources dans la région visée par l'Entente.

5.4 *Plan d'aménagement du territoire dans la région visée par l'Entente*

En 1996-1997, le CTG a participé à l'élaboration d'un document sur les possibilités de plan d'aménagement des terres dans la région visée par l'Entente. Les CRR locaux ont participé à une série d'ateliers tenus à l'échelle locale, au cours desquels ils ont communiqué au Conseil provisoire d'aménagement du territoire leurs connaissances concernant l'utilisation historique des terres de la région et ont désigné certaines zones devant être protégées contre certaines activités de mise en valeur. En outre, l'Institut social et culturel des Gwich'in a collaboré étroitement avec le Conseil à l'identification des sites patrimoniaux dans la région visée par l'Entente.

5.5 *Négociations relatives à l'autonomie gouvernementale et évolution constitutionnelle*

En 1996, les négociateurs fédéraux et territoriaux ont reçu leurs mandats. Les négociations sont officiellement engagées et le CTG a fait connaître son intérêt pour cinq grands dossiers, à savoir les structures administratives, la culture et la langue, l'éducation et la formation, la santé et les services sociaux et l'administration de la justice. Des progrès substantiels ont été réalisés en ce qui concerne la rédaction d'une entente auxiliaire sur les structures administratives. Les travaux préliminaires comprennent les éléments suivants :

des employés sur le terrain ont procédé à un sondage pour cerner les attitudes et mesurer le degré de connaissance des résidents de la région de la mer de Beaufort et du delta du Mackenzie en ce qui concerne l'autonomie gouvernementale;

la Conférence des dirigeants de la région de la mer de Beaufort et du delta du Mackenzie a examiné la possibilité de créer un conseil régional provisoire qui serait chargé de préparer la signature éventuelle d'une entente d'autonomie gouvernementale;

un plan de travail a été établi pour 1997-1998 et on s'attend à ce qu'environ 50 p. 100 des questions de négociations soient abordées.

5.6 *Fonds de formation pour la mise en oeuvre*

Le Fonds de formation des Gwich'in a octroyé des bourses à des étudiants gwich'in entreprenant des études de niveau postsecondaire et a fourni des fonds pour la création de quatre postes de formation en gestion environnementale à l'Office des ressources renouvelables, au Conseil provisoire d'aménagement du territoire et au Groupe de travail sur les terres et les eaux.

En 1996-1997, le Comité des bourses a affecté 57 500 \$ du budget de la formation pour la mise en oeuvre à l'octroi de bourses d'étude à des bénéficiaires de la région visée par l'Entente. En outre, 113 842 \$ ont été alloués à l'Arctic College pour l'aider à élaborer des cours de formation à l'intention des bénéficiaires gwich'in dans les domaines de la gestion des ressources renouvelables, de l'administration des terres et de l'économie des ressources renouvelables.

Le CTG a participé activement aux représentations faites auprès de Développement des ressources humaines Canada pour obtenir des fonds du programme « Les chemins de la réussite ». Ces fonds ont été attribués à des Gwich'in de la région visée par l'Entente en vue de les aider à accroître leurs compétences.

Gouvernement

6. des Territoires du Nord-Ouest

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) s'est acquitté de diverses responsabilités prévues au plan de mise en oeuvre de l'Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in et aux ententes de financement connexes.

6.1 Ministère des Affaires autochtones

Au cours de la période visée par le présent rapport, le ministère des Affaires autochtones a coordonné les activités du GTNO relatives à la mise en oeuvre de l'Entente, en établissant des liens avec les représentants du CTG, du gouvernement fédéral et du GTNO; en participant à l'Examen quinquennal du plan de mise en oeuvre de l'Entente; en préparant des rapports d'étape pour le Comité de mise en oeuvre; et en rédigeant la partie du présent rapport qui concerne le GTNO. Les fonctionnaires du Ministère ont poursuivi les discussions concernant l'enregistrement des titres fonciers des Gwich'in, l'accès aux carrières de sable et de gravier situées dans la région visée par l'entente et les dispositions relatives aux mesures à caractère économique. Un fonctionnaire du Ministère a participé activement, en qualité de représentant du GTNO, aux travaux du Comité de mise en oeuvre portant sur l'établissement du Groupe de travail chargé de l'examen des répercussions environnementales, sur la coordination des diverses activités de l'Office, sur la surveillance de la réorganisation interne des parties à l'Entente et sur la réaffectation des fonds de mise en oeuvre.

Le Ministère était représenté au Groupe de coordination chargé d'élaborer le projet de loi C-80 sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie.

Le GTNO est un observateur indépendant aux négociations sur l'autonomie gouvernementale et est représenté à la table par un chef négociateur désigné par le Ministère. D'autres ministères et organismes participent, au besoin, à la négociation des questions pertinentes. Le mandat du GTNO quant à la négociation de l'autonomie gouvernementale, qui a été approuvé en 1996, renferme des instructions assez larges à l'intention

des négociateurs. Toutes les négociations sur l'autonomie gouvernementale dans la partie ouest des T.N.-O. se dérouleront à l'intérieur d'un mandat unique.

6.2 Ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique

Le ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique (MRFDE) est né en août 1996 de la fusion de trois ministères : le ministère des Ressources renouvelables, le ministère du Développement économique et du Tourisme, et le ministère des Ressources énergétiques, minières et pétrolières. C'est lui qui assume dorénavant les responsabilités relatives à la mise en oeuvre de l'Entente qui incombaient aux anciens ministères.

Le MRFDE s'est acquitté de ses obligations par l'intermédiaire de consultations permanentes avec l'Office des ressources renouvelables et les conseils des ressources renouvelables. Il a maintenu une étroite collaboration avec ces organismes pour promouvoir les questions relatives à la gestion de la faune et à la mise en valeur des forêts et des autres ressources, et pour donner des conseils à ces sujets. Enfin, il a demandé au Conseil Nihtat de participer à une table ronde afin d'élaborer une stratégie et des lignes directrices sur la façon d'obtenir davantage de résultats dans l'économie de ressources. L'éducation, la formation et le perfectionnement professionnel ont continué d'être au centre des priorités du Ministère en vue de développer une économie locale fondée sur les ressources.

Un atelier a été organisé pour examiner et commenter l'ébauche d'un plan de gestion de la harde de caribous du lac Bluenose. Les présidents des institutions du gouvernement populaire de la faune et des représentants des organismes gouvernementaux se sont réunis pour amorcer les travaux d'élaboration d'une entente de coopération devant mener à la signature d'une entente de cogestion de la harde. Un comité consultatif sera constitué pour recommander l'adoption du plan de gestion lorsqu'il sera achevé et pour examiner les progrès réalisés.

Les études sur la faune ont à nouveau constitué une part importante des activités du MRFDE dans le cadre de la mise en oeuvre de l'Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in. Le Ministère a collaboré étroitement avec l'Office des ressources renouvelables et a assumé une partie des coûts liés à plusieurs études sur la faune. On a notamment procédé à la pose de colliers-émetteurs sur des ours bruns des monts Richard son afin de recueillir des données sur leur reproduction, élaboré un plan de gestion de la récolte de l'ours brun dans la région visée par l'Entente et réalisé une étude sur les ordinaux dans la région de Renflet River. Le Ministère a également participé à la conception des études sur les récoltes et aux réunions du groupe d'étude chargé de cette question.

Le MRFDE a continué à travailler en étroite coopération et consultation avec le CTG et chaque collectivité gwich'in pour appuyer l'objectif commun qui est de favoriser les occasions d'emploi et l'autosuffisance économique dans la région visée par l'Entente. Pour ce faire, le Ministère a fourni des services de soutien aux entreprises et aux particuliers gwich'in pour les aider à avoir accès au financement rattaché à ses programmes et à d'autres sources gouvernementales et privées. En outre, il a appuyé les entreprises gwich'in en leur fournissant des services d'information, des conseils et des avis. Enfin, les travaux de mise en oeuvre du processus de planification de développement économique communautaire présenté aux collectivités gwich'in en 1994- 1995 se sont poursuivis.

Le plan directeur du parc territorial gwich'in a été mis en application et un plan conceptuel des installations est en voie d'établissement. Conformément au protocole d'entente signé par le GTNO et le CTG, tous les contrats ont été octroyés à des entreprises que possèdent et qu'exploitent des Gwich'in. Le Ministère a continué d'offrir des occasions d'emploi aux Gwich'in et a notamment engagé, à temps plein, un agent aux services des parcs et de l'interprétation et un agent de parc saisonnier.

6.3 *Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation*

Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (MECF) a conclu un marché avec l'Institut social et culturel des Gwich'in afin d'achever le repérage des établissements qui, dans le monde entier, détiennent des artefacts ou du matériel d'archives gwich'in. L'information recueillie sera utilisée pour élaborer une stratégie visant à rapatrier les artefacts dans les T.N.-O. Le Ministère continue à donner des avis sur les répercussions possibles des activités de mise en valeur des terres sur les sites patrimoniaux.

Le bureau régional d'Inuvik a continué à coordonner plusieurs programmes de soutien en matière d'éducation, de culture et de formation pour les bénéficiaires gwich'in et a notamment investi dans les projets pilotes axés sur les personnes à Aklavik et à Inuvik, dans des programmes de construction et d'élaboration de stratégies d'apprentissage à Fort McPherson et à Aklavik, et dans des mesures d'amélioration de l'emploi à Fort McPherson et à Inuvik.

6.4 *Ministère de la Justice*

Le ministère de la Justice a maintenu sa contribution à la mise en oeuvre continue de l'Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in. Il a notamment fourni de l'aide et des avis juridiques sur diverses questions, y compris l'accès aux terres, l'autonomie gouvernementale et la récolte de la faune. En outre, il a amorcé des travaux de modification de la *Loi sur la faune* de manière à reconnaître et à appliquer les dispositions de l'Entente. Les hauts fonctionnaires du Ministère ont participé à des réunions organisées pour examiner le projet de loi C-80 sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie.

6.5 *Ministère des Travaux publics et des Services*

Le ministère des Travaux publics et des Services a négocié un important contrat avec la Gwich'in Development Corporation et la Tetlit Zheh Construction pour la conception et la construction de la nouvelle école de Fort McPherson, laquelle a été mise en service en mars 1997. Le contrat d'une valeur de 7 934 000 \$ a été octroyé le 9 septembre 1996.

Gouvernement

7. du Canada

7.1 *Activité économique et emploi*

En 1996-1997, le MAINC a consulté le CTG sur toutes les mesures de développement économique applicables aux Gwich'in et a rédigé un rapport qu'il a remis au Conseil pour examen et observations. Le CTG et les Premières nations membres ont à participer à part entière au programme de financement de l'Organisme de développement économique communautaire du Ministère, qui est administré par le CTG dans la région visée par l'Entente.

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) a continué à annoncer les projets de marchés dans la région visée par l'Entente par l'intermédiaire du Service des invitations ouvertes à soumissionner et, conformément à l'Entente, à communiquer au CTG les projets de marché pour la région visée par l'Entente. *ressources fauniques*

7.2 *Gestion de l'environnement et des*

Le Service canadien de la faune (SCF) a participé aux réunions du Groupe d'étude sur les récoltes et contribué à la conception de l'étude sur les récoltes proprement dite. En outre, il a examiné et commenté le rapport sur la méthodologie préparé par le coordonnateur de l'étude sur les récoltes.

Le SCF a informé l'Office des ressources renouvelables de tous les changements qui ont été apportés au Règlement sur les oiseaux migrateurs et qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur les Gwich'in. L'Office sait que les oiseaux migrateurs sont gérés conformément à un ensemble de règlements bien définis. Les Gwich'in ont été consultés périodiquement sur les changements au Règlement sur les oiseaux migrateurs, notamment en ce qui a trait à l'utilisation de grenaille non toxique et la saison de chasse printanière proposée. L'étude sur les récoltes servira à établir la récolte totale admissible d'oiseaux migrateurs dans la région visée par l'Entente.

L'Office reçoit annuellement les statistiques sur les récoltes d'oiseaux migrateurs compilées par le SCF et le United States Fish and Wildlife Service. L'étude sur les récoltes fournira des données sur la façon de déterminer la récolte totale admissible.

Le SCF est représenté dans le cadre du Projet conjoint sur les oies de l'Arctique, un organisme coopératif Canada-États-Unis qui coordonne les activités de gestion et de recherche relatives à l'oie dans les deux pays. Le SCF a informé l'Office de la situation entourant la version modifiée de la Convention concernant les oiseaux migrateurs à mesure que la forme de celle-ci évoluait au sein des deux organismes de réglementation respectifs.

Le SCF participe à la préparation des plans de gestion de la harde de caribous du lac Bluenose et des ours bruns de la toundra, lesquels entrent et sortent de la région visée par l'Entente. Enfin, le SCF est représenté au Conseil de gestion de la harde de caribous de la Porcupine.

Le MAINC a collaboré avec le Conseil d'examen des répercussions environnementales dans la vallée du Mackenzie (CEREVM) et de l'Office des terres et des eaux à l'élaboration de lignes directrices et de protocoles pour l'examen préalable et l'évaluation environnementale. Un groupe de représentants des gouvernements fédéral et territorial a été mis sur pied pour discuter de la responsabilité du ministre fédéral à l'égard de la coordination d'une réponse gouvernementale éventuelle découlant d'une décision du CEREVM concernant une évaluation environnementale.

Le coordonnateur de la planification de l'utilisation des terres de la vallée du Mackenzie a dressé à l'intention de l'Office provisoire d'aménagement du territoire une base de données exhaustive sur les produits de cartographie établis à partir du processus d'aménagement du territoire du delta du Mackenzie et de la mer de Beaufort. Les représentants du Conseil provisoire d'aménagement

du territoire et du GTNO ont discuté des moyens d'accroître la participation du gouvernement au processus d'aménagement. Les observations du MAINC sur le document relatif aux options, y compris leur faisabilité, accompagné de suggestions de changements, ont été colligées et envoyées à l'Office.

7.3 Patrimoine

En 1996-1997, Patrimoine canadien, par l'intermédiaire de Parcs Canada, a collaboré étroitement avec le CTG et les représentants des collectivités gwich'in aux activités découlant de l'Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in. Il a notamment aménagé un parc récréatif de plein air, procédé à des enquêtes relatives aux sites historiques archéologiques et mené des travaux d'identification des espèces de plantes fragiles.

L'histoire et la culture traditionnelles constituent des priorités pour les Gwich'in Gwichya. Par conséquent, ceux-ci ont commencé à étayer leurs utilisations traditionnelles des terres et à recueillir des histoires de traditions orales relatives à leurs connaissances traditionnelles. En collaboration avec Parcs Canada, les Gwich'in Gwichya sont à préparer une proposition de commémoration de leur histoire par l'intermédiaire d'un lieu historique national.

7.4 Gestion des terres et des eaux

Ressources naturelles Canada a achevé ses travaux d'arpentage des terres visées par la revendication des Gwich'in et a enregistré la plupart des plans. Pour terminer l'exécution de ses obligations aux termes de l'Entente, le ministère des Ressources naturelles traite en priorité les questions d'enregistrement définitif des plans et de l'obtention subséquente des titres.

7.5 Défense nationale

Comme l'exige l'Entente, le ministère de la Défense nationale (forces canadiennes) a remis aux conseils tribaux touchés un plan annuel d'entraînement et les informe environ un mois avant la tenue des exercices. Les collectivités qui seront touchées sont aussi informées des activités qui auront lieu dans leur secteur.

En 1996, les Rangers ont tenu quatre exercices. Les cadets se sont entraînés en octobre et ont tenu une compétition d'exercices à Inuvik en novembre. Les forces canadiennes ont tenu l'exercice Iridium West en octobre.

Les exercices de vol sont tenus à partir d'aérodromes avancés dont Iqaluit, Rankin, Inuvik et Yellowknife. Les exercices d'envergure comptent jusqu'à six aéronefs et 200 personnes, et les plus petits, deux aéronefs et de 50 à 60 personnes. Le dernier exercice a eu lieu en avril 1996.

7.6 Office national de l'énergie

En 1996-1997, à la demande du Groupe de travail sur les terres et les eaux et de l'Office provisoire d'aménagement du territoire, le personnel de l'Office national de l'énergie a participé à un atelier sur la gestion intégrée des ressources et sur l'aménagement des terres de la région visée par l'Entente.

7.7 Revenu Canada

Il incombe à Revenu Canada de préparer un document d'information exposant divers points traitant des incidences fiscales pour les Gwich'in et des exigences en matière de tenue livres et de registres. Ce document est presque achevé et devrait être prêt pour examen au début de l'exercice 1997-1998.

7.8 *Coordination des activités de mise en oeuvre par le gouvernement fédéral*

Il incombe à la Direction générale de la mise en oeuvre des ententes relatives aux revendications de maintenir des contacts périodiques avec tous les organismes et ministères fédéraux relativement à leurs activités de mise en oeuvre, d'intervenir au besoin et de tenir un rapport de situation exhaustif dans le Système automatisé de suivi des obligations découlant des revendications.

Au cours de la période visée par le présent rapport, la Direction générale :

- a rédigé les paramètres de l'Examen quinquennal du plan de mise en oeuvre;
- a consulté tous les offices et conseils gwich'in pour connaître leurs besoins en matière de financement à la fin de l'exercice et a fait des recommandations quant aux niveaux de financement pour l'exercice 1997-1998;
- a servi de secrétariat au Comité de mise en oeuvre;
- a géré les ententes de contribution avec les organismes de mise en oeuvre;
- a coordonné la préparation du rapport annuel pour l'exercice 1995-1996.

Les versements effectués au cours de la période visée par le présent rapport sont les suivants :

Conseil tribal des Gwich'in

- 9 318 835 \$ en paiements de transfert (déduction faite du remboursement des prêts au titre des négociations)

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

- 274 492 \$

Conseils des ressources renouvelable

- 176 817\$

Conseil provisoire d'aménagement du territoire

- 257 596\$

Office des ressources renouvelable

- 757 398 \$

Croupe de travail sur les terres et les eaux

- 652 750\$

Gouvernement des territoires du Nord-Ouest – taxes foncières

- 4 571\$
-

7.9 *Autres activités de mise en oeuvre*

En avril 1996, des représentants du bureau régional du MAINC dans les Territoires du Nord-Ouest ont rencontré chacune des bandes gwich'in afin d'effectuer les versements annuels prévus au traité. En outre, le bureau régional a consulté le CTG sur les ententes de développement économique pertinentes.

En 1996-1997, on a :

- verse 242 088 \$, au CTG au titre des redevances sur l'exploitation des ressources;
- élaboré un nouveau Programme de nettoyage des sites contaminés pour éliminer les déchets dangereux;
- examiné les recommandations du Comité consultatif sur le bassin hydrographique de la rivière Peel.

L'un des éléments principaux des ententes de règlement de revendications territoriales dans la vallée du Mackenzie est l'établissement d'un régime de gestion des ressources en partenariat avec les Premières nations. À cet égard, le projet de loi C-80, sous l'appellation de Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie (LGRVM) a été déposé le 12 décembre 1996, mais est mort à l'ordre du jour à la dissolution du Parlement. Il devrait être présenté à nouveau à l'automne de 1997.

Ce projet de loi représente l'aboutissement de beaucoup de travail de rédaction et de consultation du Groupe de coordination formé de représentants du MAINC, du GTNO et des Premières nations gwich'in et du Sahtu. La nouvelle loi remplacera plusieurs des fonctions actuellement exercées par le MAINC par un système intégré d'institutions du gouvernement populaire chargé d'assurer la planification, l'évaluation environnementale et la réglementation des terres et des eaux en harmonie avec les activités de mise en valeur proposées pour la vallée du Mackenzie.

Le règlement des revendications territoriales dans la vallée du Mackenzie prévoit l'établissement d'un Office des droits de surface par l'intermédiaire de la loi sur les droits de surface de la vallée du Mackenzie. Cet organisme quasi judiciaire aura la compétence nécessaire pour régler les différends entre les propriétaires fonciers et les détenteurs des droits de surface et du sous-sol commerciaux en ce qui concerne l'accès aux terres et les indemnités connexes. L'Office comptera sept membres résidents de la vallée du Mackenzie, et de groupes de trois membres dont un représentant des Gwich'in ou de la région du Sahtu selon que le différend relève de l'une ou l'autre des régions. Actuellement, les différends concernant les terres peuvent être renvoyés au processus d'arbitrage des revendications des Gwich'in ou du Sahtu. Plusieurs ébauches du projet de loi ont été rédigées et d'autres consultations devront être menées auprès des Premières nations avant que le projet de loi puisse aller de l'avant en 1997-1998.

Annexe 1

Membres des organismes chargés de la mise en oeuvre (en date du 31 mars 1997)

Conseil d'arbitrage

Le chef James Ross, président
Letha J. MacLachlan, vice-présidente
Robert Alexie fils
John U. Bayly
Charlie Gaudet
Willard Hagen
Richard M. Hill
Peter Ross

Conseil d'inscription

Barb Crawford, présidente
Robert Alexie père
Frank Edwards père
Dolly Carmichael
Rosemary Cairns
Rai D. Downe

Conseil provisoire d'aménagement du territoire

Piet Van Loon, président
Charlie Snowshoe
Bob Simpson
Karen LeGresley-Hamre
Hall Mills

Groupe de travail sur les terres et les eaux

Robert Alexie fils, président
Willard Hagen
David Krutko
Norma Kassi
Peter Bannon
Rudy Cockney
Bob Simpson
Pierre Laporte

Office des ressources renouvelables

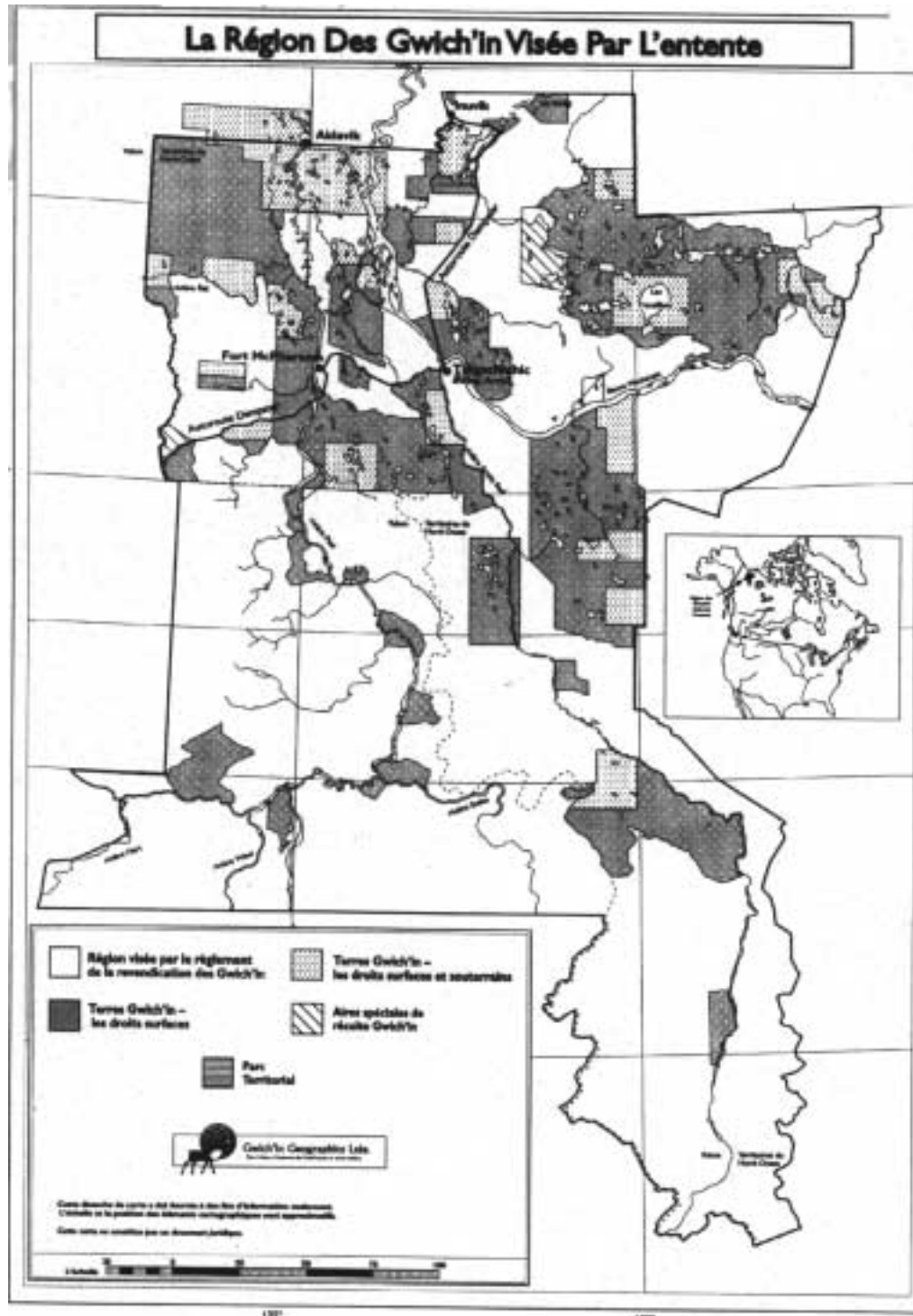
Robert Charlie, président
Robert Alexie père
Joe Benoit
Le chef James Firth
Paul Latour
Roger Binne
James Hickling
SUPPLÉANTS
Ron Morrison
Roger Peet
Kevin McCormick
James Ross

Groupe de travail chargé de l'examen des répercussions environnementales dans la vallée du Mackenzie

Cordon Lennie, président
Alestine Andre
Sarah Jerome
Len Colissimo
Peter Bannon
Joe Benoit
Brenda Kuzyk
Ruby McDonald

Annexe 2

Carte de la région visée par le règlement



Annexe 3

Calendrier des paiements de transfert, 1992 à 1997

<i>Date</i>	<i>Paiements de transferts au Conseil tribal des Gwich'in*</i>
Le 22 avril 1992	2 000 000 \$
Le 22 avril 1992	7 000 000 \$
Le 22 avril 1993	4 180 680 \$
Le 22 avril 1994	6 271 020 \$
Le 22 avril 1995	8 361 360 \$
Le 22 avril 1996	9 318 835 \$
Total	37 131 895 \$

* déduction faite du remboursement des prêts au titre des négociations

Annexe 4

Versements au CTG, au GTNO et aux organismes de mise en oeuvre, années 1992-1993 à 1996-1997

<i>Exercice financier</i>	<i>Versements</i>
1992-1993	559 151 \$
1993-1994	1 070 634 \$
1994-1995	1 833 735 \$
1995-1996	1 886 760 \$
1996-1997	2 987 444 \$
Total	8 337 724 \$